

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

**Absents** : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **06 OCT. 2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) s'est réunie le 18 septembre 2020, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le rapport annuel 2019, présenté par Véocinémas, délégué titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinématographique dans la Halle aux Grains jusqu'à l'ouverture du nouveau cinéma VEOCASTELNAUDARY le 14 décembre 2019.

Monsieur le Maire présente les principaux commentaires formulés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le rapport annuel 2019 montre pour cette dernière année de DSP un engagement tenu, comme tout au long des 10 années (2009-2019) d'activité cinématographique à La Halle aux Grains :

- La politique voulue par la Ville a été parfaitement respectée. Les relations du délégué avec les services de la Mairie, les associations locales, le public scolaire et les enseignants ont été fructueuses et génératrices de beaucoup d'animations. Chacun a pu travailler en toute confiance avec le directeur du cinéma, Vincent Choquet.
- La diversité cinématographique, tant par le genre que par l'origine géographique des films, permet aux publics de se diriger vers ses aspirations cinématographiques et de découvrir de nombreuses esthétiques différentes. En 2019, 62 films étrangers hors Etats-Unis figuraient dans la programmation au côté des films américains et français.

- La programmation Art et Essai représente 73% en 2019 ; sa présence est indispensable à la possibilité de découverte et compense la tendance à la concentration de la fréquentation sur les comédies familiales et les films d'animation.
- La fréquentation s'est élevée en 2019 à 20 725 spectateurs, dans un contexte cinématographique national favorable. Le cap des 20 000 entrées a encore été franchi, malgré 48 semaines d'exploitation contre 52 les années précédentes, la dernière projection à la Halle aux Grains ayant eu lieu le 27 novembre 2019 afin d'organiser l'ouverture du nouveau cinéma.

Ceci montre le dynamisme et le professionnalisme du délégataire, alors que la fréquentation plancher avait été fixée à 9000 entrées dans la DSP.

Les chiffres clé de 2019 en attestent une fois encore :

- 227 films
- Près de 5 nouveaux films par semaine
- 662 séances
- 6 festivals
- 32 animations ponctuelles en plus de rendez-vous réguliers
- Prix moyen du ticket TTC à 4.73 € par spectateur

Il faut ajouter que ces résultats ont été obtenus malgré les contraintes de la Halle aux Grains qui ne permettait pas les projections les vendredis soirs et samedis soirs, et sur 48 semaines d'exploitation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD